

BILAN D'ACTIVITÉS 2024

COMMUNES FORESTIÈRES

DES ALPES-MARITIMES



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL



SOMMAIRE

LA FORCE D'UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLUS 5

- Fédérer autour des mêmes valeurs 5
- Une représentation nationale 6
- Un soutien régional 7
- Un ancrage départemental 8
- Un soutien pour les stratégies forestières locales 9
- Evènements clés en 2024 pour Les Communes forestières des Alpes-Maritimes..... 10

COMPRENDRE LES ENJEUX POUR MIEUX SE POSITIONNER ET AGIR : LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS 11

- Informer pour mieux agir 11
- Collecter, analyser et diffuser des données cartographiques 12
- Sensibiliser les forestiers de demain 13
- Proposer un programme de formation multi-thématiques 14

SOUTENIR LES MAIRES DANS LEURS ACTIONS POUR LA FORÊT DE DEMAIN : LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS 18

- S'impliquer dans la gestion forestière et adopter une approche multiusage 18
- Construire durablement et amorcer une filière de proximité 19
- Maitriser sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée grâce aux réseaux de chaleur et chaufferies bois 22

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Alors que s'ouvre une nouvelle séquence municipale, nous devons reconnaître que le mandat qui s'achève fut particulièrement éprouvant. Crises successives, tensions budgétaires, marges de manœuvre réduites : nombreux sont les élus à exprimer une fatigue légitime. Pourtant, malgré ces contraintes, les projets avancent, et nos forêts ont plus que jamais besoin de notre engagement collectif.

Dans ce contexte, les Communes forestières ont continué à jouer un rôle essentiel : celui d'accompagner les élus dans leurs projets liés à la forêt, au bois, à la construction et à l'énergie. Grâce à l'action conjointe de nos administrateurs et de notre équipe salariée, un lien fort s'est tissé entre les besoins locaux et les politiques publiques à tous les niveaux.

Le département des Alpes-Maritimes, avec 67 % de surface forestière, dispose d'une ressource stratégique. Le bois, utilisé comme énergie ou matériau de construction, est un levier majeur pour la transition écologique, la relocalisation économique et la création d'emplois. Des réalisations concrètes, comme à Collongues et à Guillaumes, en témoignent.

Nous portons une priorité claire : utiliser du bois local. C'est une ressource adaptée, présente sur l'ensemble du territoire, du littoral à la haute montagne. La certification « Bois des Alpes » incarne cette volonté de structurer une filière de proximité, durable et exemplaire.

Nous saluons l'engagement d'entreprises locales, dont certaines entament aujourd'hui une démarche de certification.

Nous continuons aussi de défendre le maintien de la bonification DETR de 10 %, qui reste essentielle pour compenser les surcoûts du bois local. Le partenariat avec l'Agence 06, bien engagé, mérite d'être encore renforcé. Par ailleurs, un travail inédit est lancé autour de la commercialisation du mélèze dans les Alpes du Sud, pour sécuriser les approvisionnements face à la hausse de la demande. Ce projet expérimental, à l'initiative de l'ONF, devra impliquer durablement les communes et les entreprises. En parallèle, nous impulsions une analyse départementale des ressources bois disponibles (publiques et privées), pour offrir aux élus des outils d'aide à la décision.

En 2024, nos échanges ont été riches, que ce soit sur le terrain ou lors de rencontres comme les formations, visites ou Cafés des Collectivités. Je remercie chaleureusement nos 67 communes adhérentes pour leur confiance, ainsi que tous nos partenaires institutionnels, techniques et professionnels.

Notre réseau est solide, actif, engagé. 2025 ne marque pas une fin, mais un socle pour construire l'avenir. Ensemble, faisons de la forêt et du bois un moteur pour nos territoires.

Martine BARENGO-FERRIER

Présidente des Communes forestières des Alpes-Maritimes

“

LA FORCE D'UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLUS



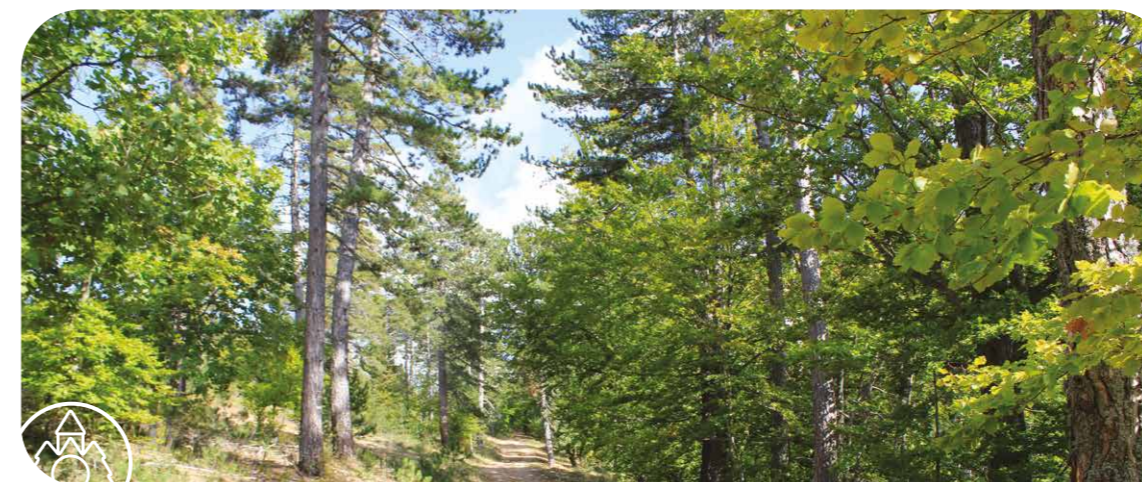
FÉDÉRER AUTOUR DES MÊMES VALEURS

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments et responsables de la sécurité. Elles interviennent à différentes échelles :

- Départementale : Communes forestières des Alpes-Maritimes
- Régionale : Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Nationale : Fédération des Communes forestières

Des valeurs partagées :

- Préservation des forêts et gestion durable
- Rôle clé des élus dans la politique forestière
- Contribution à la transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- Protection des forêts contre les risques naturels



UN ANCRAGE DÉPARTEMENTAL

Les Communes forestières des Alpes-Maritimes accompagnent les élus et acteurs forestiers du département pour garantir une gestion durable des forêts. Elle les aide dans :

- la prise de décision ;
- la définition de leur politique forestière ;
- la mise en œuvre de leurs projets.

En 2024

- 67 Adhérents
- 41% des communes du département
- 70 % de la forêt communale
- 20 administrateurs élu.es

UN TRAVAIL MULTI-PARTENARIAL

- État
- Région
- Département
- ADEME
- DRAAF
- ANCT
- Communautés de communes
- Parcs naturels régionaux
- Association départementale des Maires des Alpes-Maritimes
- Association des maires ruraux des Alpes-Maritimes
- ONF
- SDIS
- CNPF
- FIBOIS
- Bois des Alpes
- Agence 06
- CAPTH'ER
- Envirobat BDM
- Professionnels de la filière
- CERPAM

VOTRE CONTACT DANS
LES ALPES-MARITIMES

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org

UN SOUTIEN POUR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES LOCALES

Construire les territoires de demain nécessite une compréhension approfondie des dynamiques et des enjeux locaux. Les Communes forestières sont animatrices du réseau régional des stratégies forestières et apportent un soutien politique et technique à leur émergence et à leur mise en œuvre à l'échelle intercommunale. L'objectif est de définir une vision commune entre les élus des collectivités, les acteurs du secteur forestier et de mettre en place des actions coordonnées et concertées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.

L'année 2024 fut un temps fort pour les territoires avec la sortie de l'Appel à Projet FEADER « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt ». Les Communes forestières se sont tenues aux côtés des territoires dans la formalisation et le dépôt de leur projet.

VOTRE CONTACT

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

Accompagnement du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Un appui stratégique au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a été apporté dans le cadre de la révision de charte de Parc, ainsi que dans la mise en œuvre de sa charte forestière de territoire :

- Contribution à l'évaluation et à la révision de la Charte du Parc ;
- Réunion de travail sur l'identification des enjeux de la filière forêt-bois sur le territoire en vue de la formalisation du projet de mise en œuvre de la charte forestière de territoire ;
- Participation aux Comités techniques et de pilotages de la charte forestière de territoire ;
- Continuité du programme dans les territoires « Dans 1000 communes la forêt fait école ».



Rencontres annuelles des élus des chartes forestières de territoires

RENCONTRE RÉGIONALE

En 2024, la Rencontre régionale des territoires forestiers s'est tenue à la Tour d'Aigues le 9 décembre sur le thème « **Adapter les forêts au changement climatique** ».

Cet événement a été marqué par les interventions d'experts sur le sujet, la présentation des projets menés par les territoires ainsi qu'une visite de la Pépinière ONF de Cadarache, permettant de mieux comprendre le travail de sélection des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

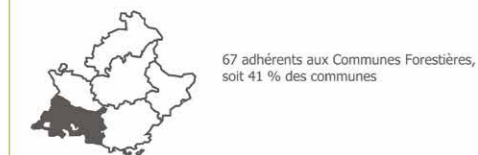
Par ailleurs, le réseau des animateurs s'est réuni à deux reprises afin d'échanger sur les actualités de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois (changement climatique, OLD...) et sur les dynamiques territoriales. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter l'Appel à projets FEADER, en détaillant son contenu ainsi que les modalités de dépôt des demandes.

RENCONTRE NATIONALE

Tous les deux ans se tient la Rencontre Nationale des Territoires Forestiers, organisée cette année à Rouen sur le thème « **Repenser le dialogue autour de la forêt** ». A cette occasion les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus et techniciens venus échanger et présenter les initiatives développées dans nos territoires.

Adhérents aux Communes Forestières en 2024

Alpes-Maritimes

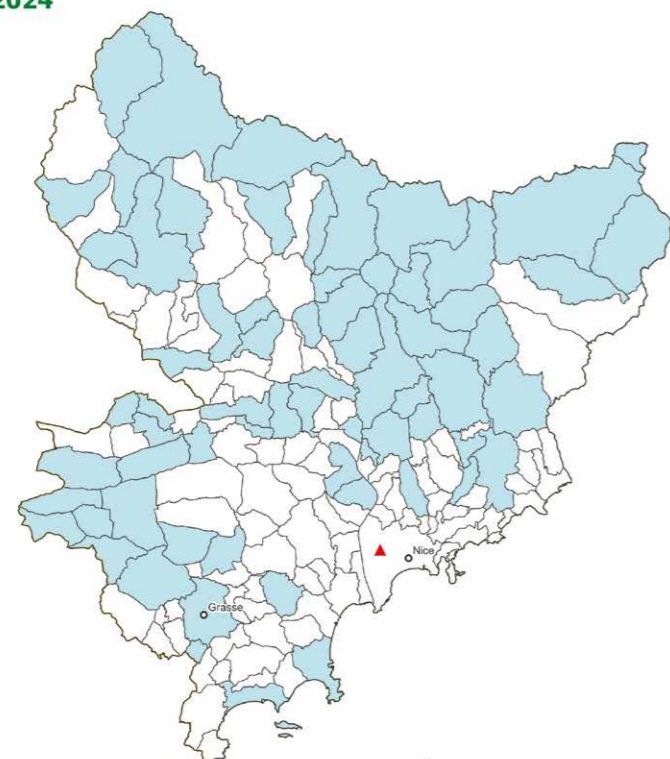


Communes

■ Adhérentes aux Communes forestières

Bureaux

▲ Sièges départementaux des Communes forestières



Sources : BD Topo® - © IGN, PNFAR PACA n°9410, Communes forestières, 2024 • Réalisation : Communes forestières PACA, 03/2025 • www.dfm.org

ÉVÈNEMENTS CLÉS EN 2024 POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES-MARITIMES

7 JUIN : Rencontre régionale des forêts pédagogiques du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » à Ganagobie (04).

25 AU 27 SEPTEMBRE : Rencontres nationales des Territoires Forestiers à Rouen.

1^{ER} OCTOBRE : Rencontre annuelle de l'Observatoire régional de la forêt et du bois, à Gardanne, sur la thématique « le SIG : un outil incontournable pour l'application des Obligations Légales de Débroussaillage ».

10 OCTOBRE : Salon des Maires des Alpes-Maritimes, à Cannes.

21 OCTOBRE : Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Aix-en-Provence.

23 OCTOBRE : Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières à Paris.

7 NOVEMBRE : Rencontre Bois-Energie à Séranon.

19 AU 21 NOVEMBRE : Salon des Maires national à Paris.



Crédit photo : Elodie Daguin

3 DÉCEMBRE : Rencontres régionales forêt-bois organisées par FIBOIS SUD sur la thématique « la filière forêt-bois face aux enjeux de la décarbonation » à Marseille.

9 DÉCEMBRE : Rencontre régionale des élus porteurs de politiques forestières territoriales à La Tour-d'Aigues (84).

COMPRENDRE LES ENJEUX POUR MIEUX SE POSITIONNER ET AGIR : LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS



INFORMER POUR MIEUX AGIR

Les Communes forestières fournissent aux élus les informations essentielles pour une prise de décision éclairée dans leur projets forêt-bois.

- **L'Assemblée Générale** du 28 mai, qui s'est tenue à Nice, a réuni 45 participants autour de thématiques clés, notamment le changement climatique et ses impacts sur le risque incendie.
- **Les cafés des collectivi'thés** : les élues abordent leurs questions, difficultés ou projets. La Présidente et l'équipe technique sont présents pour répondre, fournir des informations ou offrir un accompagnement.

En 2024 deux petits déjeuners ont été organisés :

- le 6 février à **Tende**,
- le 14 mai à Les **Mujouls**.

- **La visite d'un chantier forestier** de câble mat le 22 mai à **La Bollène Vésubie**



VOTRE CONTACT

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org

COLLECTER, ANALYSER ET DIFFUSER DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soutenir les politiques forestières, l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois poursuit depuis 2001 trois grandes missions principales :

- **Faciliter l'accès à l'information** : il met à disposition des données forestières fiables et actualisées pour aider à la prise de décision.
- **Proposer un lieu de concertation** : il favorise les échanges entre les acteurs de la filière forêt-bois en région pour favoriser le dialogue sur les enjeux forestiers.
- **Fournir des moyens d'analyse et de prospective** : il réalise des analyses des évolutions de la forêt méditerranéenne, tout en assurant une veille économique, technique et législative pour anticiper les défis à venir.

Il est copiloté par plusieurs acteurs institutionnels clés : les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) et Fibois SUD.

Cette gouvernance partenariale garantit une approche collaborative, avec une coordination entre les institutions publiques et les acteurs privés du secteur forestier.



En 2024

Dans les Alpes-Maritimes :

Les données de l'Observatoire ont été mobilisées par 11 communes (**Lucéram, Gréolières, Thierry, Venanson, La Bollène-Vésubie, le Rouret, la Brigue, Malausse, Rimplas, Revest-les-Roches, Saint-Vallier**) :

L'appui a porté sur :

- **l'application des Obligations Légales de Débroussaillage** et l'identification des secteurs concernés par les OLD ;
- **la structuration du foncier** et notamment la présence de Biens vacants sans maître (BVSM).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- L'Observatoire a développé un outil cartographique permettant d'identifier les zones exploitables, en fonction des volumes de bois disponibles par essence. Il aide à localiser et évaluer le bois mobilisable sur les territoires.
- En partenariat avec le **CRIGE PACA**, l'Observatoire a participé au lancement d'un groupe de travail sur les Obligations Légales de Débroussaillage. L'objectif est de développer une méthode cartographique permettant d'identifier et de cartographier les surfaces à débroussailler spécifiques à chaque obligé. Ce groupe de travail fait suite à la rencontre annuelle de l'Observatoire qui s'est déroulée le 1er octobre à Gardanne sur cette même thématique, en présence de près de 35 participants.

- L'Observatoire a créé un comité dédié au dépérissement et à la régénération des forêts, à l'origine de deux bases de données régionales : l'une sur les cas de dépérissement, l'autre sur les actions de régénération. Un outil d'anticipation des impacts du changement climatique sur la santé des forêts a également été développé.
- Par ailleurs, en partenariat avec **FIBOIS**, un observatoire économique de la filière est en structuration.

Des outils au service de l'information

L'observatoire met à disposition des élus de la région :

- **une cartothèque interactive ;**
- **un centre de ressources** où consulter guides, textes législatifs et analyses ;
- **un nouveau site internet : foretbois-sud.org ;**
- **des publications annuelles** couvrant différentes thématiques.

VOTRE CONTACT

Théo IZARD

04 42 65 78 13

theo.izard@communesforestieres.org

SENSIBILISER LES FORESTIERS DE DEMAIN

Pour sensibiliser le jeune public, les enseignants, les parents et les élus à la gestion durable des forêts, les Communes forestières ont lancé en 2021 le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école ». Ce dispositif permet à des communes volontaires de confier à un groupe d'enfants du cycle 3 allant du CE2 au CM2, la gestion d'une parcelle de forêt communale avec des outils pédagogiques adaptés à leur niveau. Les « Forêts pédagogiques » abordent principalement le thème de la multifonctionnalité des forêts, à travers diverses thématiques telles que la gestion forestière, la biodiversité, le changement climatique, la forêt dans la société, etc.

En 2024, les Communes Forestières ont continué à déployer le programme auprès des enfants d'écoles, de centre de loisirs ou de conseils municipaux de jeunes. **En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 communes sont ainsi engagées dans le programme, comptant 1193 enfants sensibilisés.**

En 2024 dans le département des Alpes-Maritimes :

- **1 territoire engagé dans la démarche : le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**
- **2 communes engagées dans le programme :**
 - Un centre de loisirs sur la commune de **Le Broc**
 - Une école sur la commune de **Pierrefeu**
- **47 élèves impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2024-2025**

VOTRE CONTACT

Gwenaëlle LE ROUX

07 48 13 08 30

gwenaelle.leroux@communesforestieres.org

Les projets à l'échelle locale

Découvrir la forêt et sa saisonnalité

Pour l'année 2024-2025, le directeur du centre de loisirs à **Le Broc** a souhaité explorer la notion de saisonnalité en forêt à travers une exposition photo réalisée avec les enfants. Grâce à l'intervention d'un technicien de l'ONF pour la forêt pédagogique, les enfants ont pu identifier les différentes essences d'arbres présentes sur leur parcelle, comprendre le rôle de la forêt et découvrir l'utilité du bois pour l'Homme. Au printemps, une sortie a permis d'évoquer les solutions pour faciliter l'accès à la parcelle de manière plus simple. Parallèlement, les enfants ont participé à des activités d'orientation en forêt ainsi qu'à des ateliers de création, dont le land art.

Le bois, de la forêt à la chaufferie

Les enfants de l'école de **Pierrefeu** ont eu l'opportunité de suivre le parcours du bois local, depuis sa coupe par les bûcherons jusqu'à son utilisation pour le chauffage de leur école et de la mairie de la commune. Lors de cette expérience, la rencontre avec les bûcherons responsables de la coupe et la découverte de la chaufferie à bûches ont permis aux enfants de découvrir les différents métiers liés au bois, ainsi que les machines utilisées. Ils ont également appris des notions variées sur l'arbre, comme les différences entre feuillus et résineux, ou encore comment compter les cernes d'un pin sylvestre pour en déterminer l'âge.



PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION MULTI-THÉMATIQUES

Les Communes forestières dispensent des formations aux élus pour les aider à :

- identifier les enjeux spécifiques à leur territoire ;
- disposer des outils nécessaires à la construction de leur stratégie de développement axée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est organisé, couvrant diverses thématiques :

- gestion de la forêt communale ;
- aménagement forestier ;
- équilibre forêt-gibier ;
- prévention des incendies ;
- commercialisation des bois ;
- construction en bois local ;
- développement du bois énergie ;
- etc.

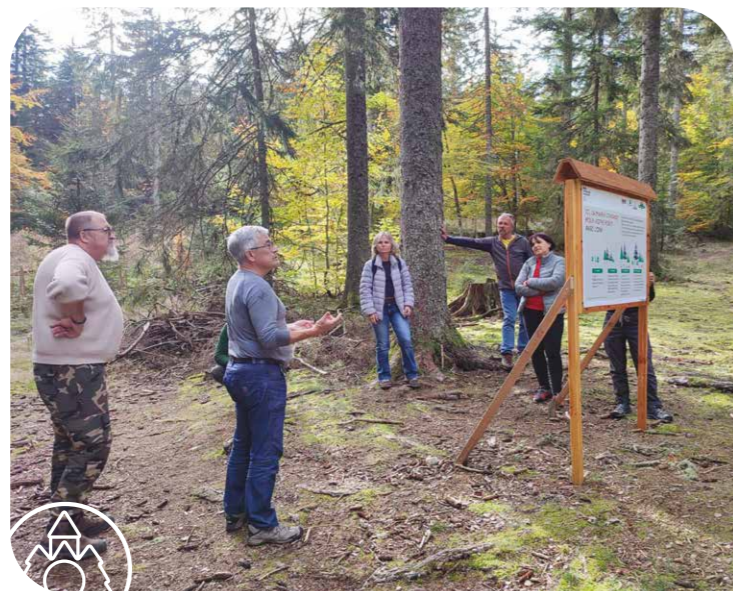


VOTRE CONTACT

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org



En 2024 dans les Alpes-Maritimes

📍 **114** élus participants

📍 **5** sessions réalisées :

- les Obligations Légales de Débroussaillage, le 18 janvier à **Blausasc** ;
- le foncier forestier, le 22 février à **Le Broc** ;
- les modes de ventes pour vendre ses bois, le 19 mars à **Moulinet** ;
- l'adaptation des forêts au changement climatique, le 18 avril à **Saint-Martin-Vésubie** ;
- le déséquilibre forêt-gibier, le 4 octobre à **Venanson**.

📍 **Un voyage d'étude dans l'Isère et le Drôme** pour comprendre l'ensemble de la filière forêt-bois, du martelage à la construction bois en passant par le sciage.



PRESCRIRE LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les communes jouent un rôle clé dans l'innovation et la structuration des marchés de la filière forêt-bois, notamment à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage utilisant du bois local.

Le bois est un matériau performant qui présente de nombreux avantages :

- amélioration de la qualité environnementale des projets ;
- réalisation d'économies pour les communes ;
- création d'emplois locaux.

Les Communes forestières appuient les initiatives des communes grâce à un partenariat solide avec la Région, la DRAAF, l'ADEME, le Département des Alpes-Maritimes, et l'association Bois des Alpes.

Renforcer ses connaissances pour optimiser les performances de sa chaufferie bois

Le 3 décembre 2024, une formation régionale s'est tenue à Digne-les-Bains (04) sur le thème « Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchéqueté », réunissant une quinzaine de participants.

Un temps d'échange en salle a permis d'aborder trois grands axes théoriques : la compréhension du fonctionnement d'une chaufferie bois, le rôle des différents intervenants dans le suivi et la maintenance, ainsi que les leviers permettant d'optimiser la performance des installations. Ensuite une visite a été réalisée dans la chaufferie bois du lycée Beau de Rochas, offrant ainsi l'occasion de mettre en application les concepts abordés et de répondre aux questions des participants.



VOS CONTACTS

BOIS CONSTRUCTION

Camille MEYNAUD

07 57 45 63 23

camille.meynaud@communesforestieres.org

BOIS ENERGIE

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org



RISQUES : PROTÉGER SES ADMINISTRÉS ET SA FORÊT AVEC L'AMÉNAGEMENT

Face à l'intensification du risque incendie, les Communes forestières accompagnent les élus pour leur permettre de mieux comprendre leur rôle, leurs responsabilités et les leviers d'action dont ils disposent.

Cet accompagnement vise à renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

Dans ce cadre, plusieurs missions concrètes sont menées pour soutenir les territoires et outiller les collectivités, notamment :

- le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPF-CI) et de ses déclinaisons locales (PDM) ;
- le développement et la diffusion d'un outil cartographique permettant l'identification des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale ;
- l'accompagnement dans la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023, renforçant le cadre réglementaire relatif à la prévention des feux de forêt et de végétation ;
- l'accompagnement dans la révision des arrêtés préfectoraux OLD ;
- le soutien aux territoires fortement impactés par les incendies, notamment à travers l'appui à la réalisation de travaux d'urgence et de restauration post-incendie ;

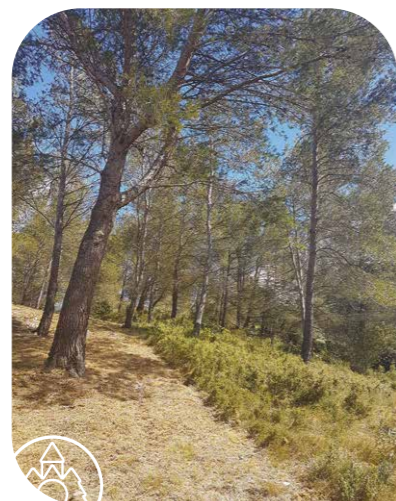
Deux actions spécifiques viennent illustrer cet engagement : un webinaire consacré aux évolutions législatives et une formation dédiée à la compréhension et la mise en œuvre des OLD.

« L'ESSENTIEL DE LA FORÊT EN 1H » : Nouveau format de webinaire

Le 13 décembre 2024, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé leur premier webinaire sur la thématique « **PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES : Comprendre les enjeux de la loi du 10 juillet 2023** ».

L'événement s'est tenu en présence de Jean Bacci (Sénateur du Var et co-auteur de la loi), Elsa Bardi-Assante (cheffe de service Forêt Natura 2000 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Coline Limbardet (adjointe au chef du service régional de la Forêt et du Bois de la Direction régionale de l'alimentation et de la forêt) et a rassemblé une cinquantaine de participants en ligne.

Le webinaire a débuté par une interview du sénateur Jean Bacci sur les origines de la loi et la volonté du législateur, suivie d'une présentation détaillant les impacts concrets de ces mesures pour les maires. Enfin, un temps d'échanges a permis de répondre aux questions des participants.



PRÉVENTION DES INCENDIES

Sensibiliser les élus :

Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (via la Fédération nationale) ont établi une convention avec le ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre d'un programme régional d'accompagnement et de formation à destination des élus locaux.

Réunion départementale :

À ce titre, une session de formation et d'échanges s'est tenue le 18 janvier 2024 à Blausasc, réunissant plus de 30 participants. Organisée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'Office National des Forêts, cette matinée a permis d'aborder plusieurs thématiques essentielles: le rôle des élus dans la prévention du risque incendie de forêt, la mise en œuvre

des OLD, ainsi que les principales évolutions attendues à la suite de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension des feux de forêt.

Interventions auprès des intercommunalités :

Par ailleurs, afin de sensibiliser les élus aux responsabilités majeures qu'ils portent en matière de prévention des incendies (mise en œuvre des OLD, protection des massifs forestiers, cadre réglementaire, contraintes opérationnelles...), les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur sont intervenues en 2024, dans un format adapté, auprès des conseils communautaires de la Riviera Française (CARF), du Pays de Grasse (CAPG) et de Sophia Antipolis (CASA). Ces interventions ont permis de faire le point sur les évolutions législatives et réglementaires en cours, tout en favorisant les échanges autour des difficultés rencontrées sur le terrain.



VOTRE CONTACT

Grégory CORNILLAC

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

SOUTENIR LES MAIRES DANS LEURS ACTIONS POUR LA FORÊT DE DEMAIN : LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS



S'IMPLIQUER DANS LA GESTION FORESTIÈRE ET ADOPTER UNE APPROCHE MULTIUSAGE

Gérer les espaces forestiers est essentiel pour les communes afin de protéger l'environnement, stimuler l'économie locale, prévenir les risques naturels, et garantir une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Les Communes forestières des Alpes-Maritimes mettent leur expertise au service des communes du département, en les accompagnant dans leurs démarches telles que :

- la régénération des forêts
- les plantations
- le regroupement des forêts publiques et privées
- la révision des aménagements forestiers
- la lutte contre le morcellement foncier



VOTRE CONTACT
Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org



Apporter un appui personnalisé aux communes du département

La commune de Grasse a été accompagnée dans le dépôt de son dossier de demande de subvention région et RESPIR. La plantation devrait se réaliser en fin d'année 2025.

La commune de Roure est accompagnée pour déposer un dossier de déclaration d'intérêt général pour la réfection d'une piste forestière sur des propriétés privées et publique.



CONSTRUIRE DURABLEMENT ET AMORCER UNE FILIÈRE DE PROXIMITÉ

L'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments favorise le marché local de la construction bois, tout en offrant un matériau performant et stockant du carbone à long terme. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à chaque étape du projet.

En 2024 dans les Alpes Maritimes :

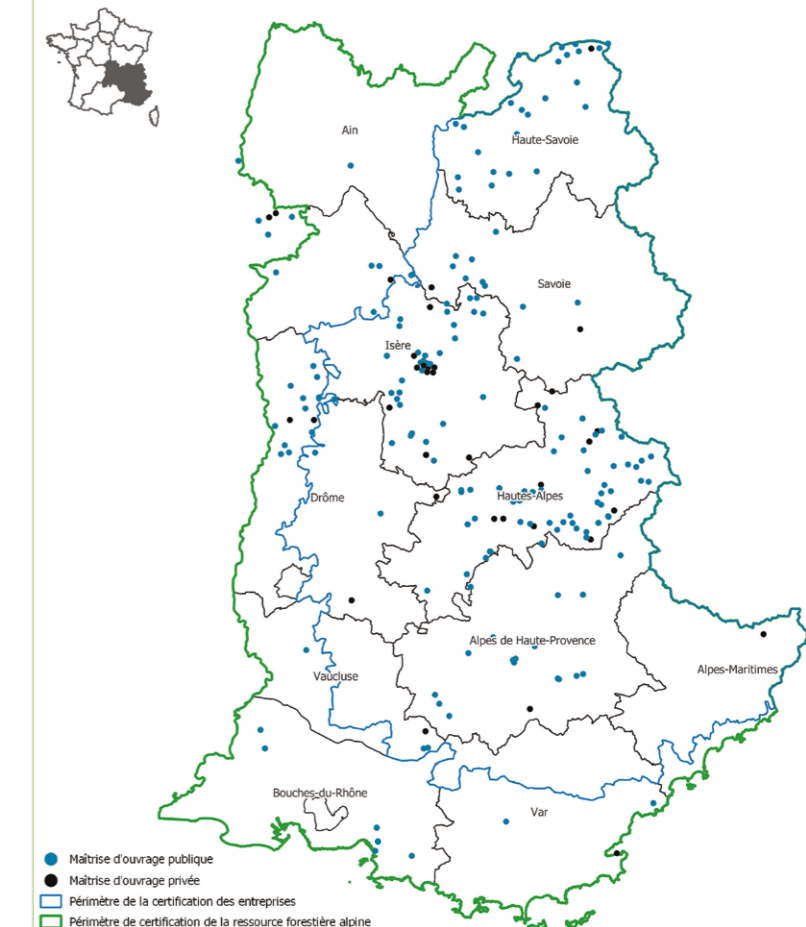
- 3 projets de construction ont été accompagnés dont 2 sont en travaux
- une dizaine de projets ont été identifiés



CONSTRUCTIONS METTANT EN OEUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES

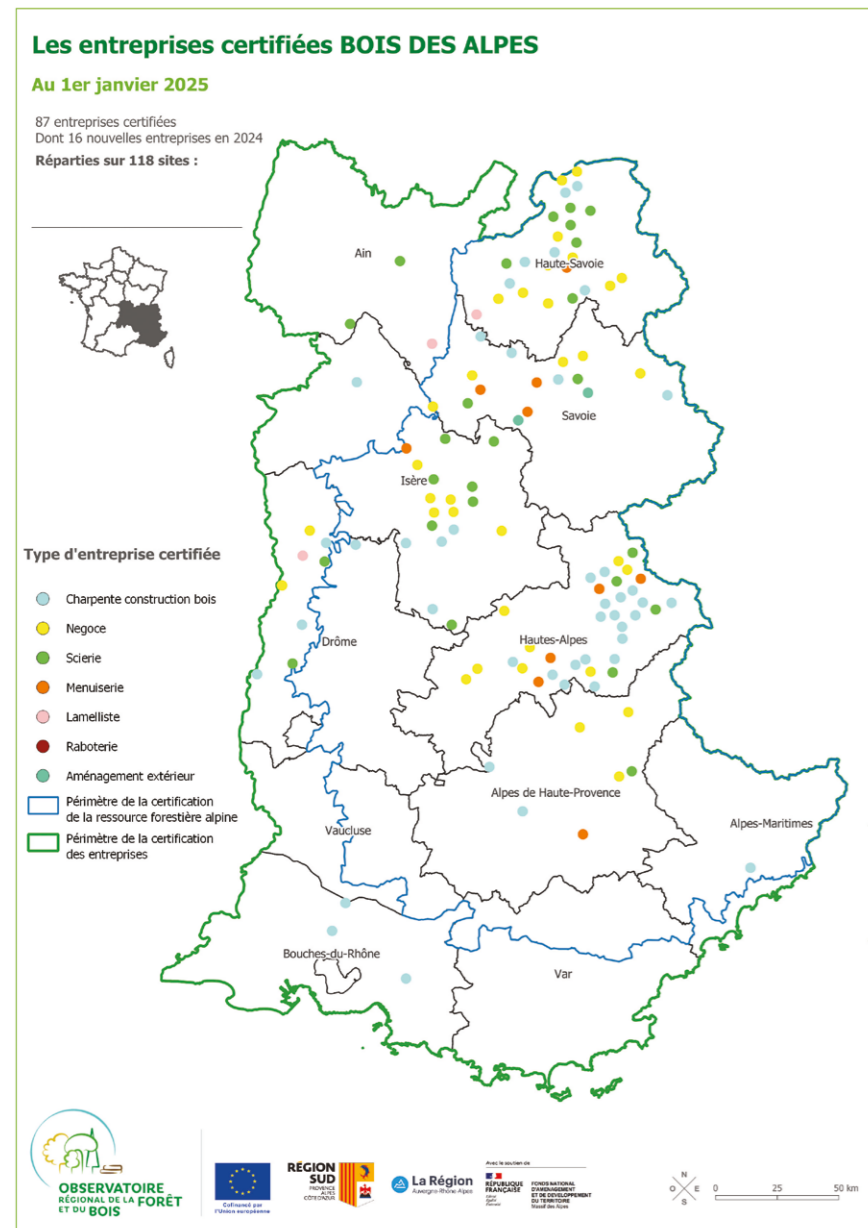
Au 1er janvier 2025

222 bâtiments et ouvrages construits avec du BOIS DES ALPES dont 17 livrés en 2024.



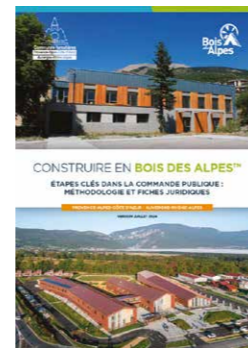
Sources : ID Topogé, AgriForest, Bois des Alpes - Association Communes Forestières PACA, 01/2025 - www.afm.org

118 sites d'entreprises certifiées Bois des Alpes
dans le massif alpin et les départements limitrophes



Édition 2024 du guide juridique « Construire en Bois des Alpes »

Les Communes forestières AURA et PACA ont publié la nouvelle version du guide « Construire en Bois des Alpes™ – Étapes clés dans la commande publique ». **Ce guide est destiné aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre souhaitant intégrer le Bois des Alpes™ dans leurs projets de construction.** Il offre un accompagnement détaillé pour garantir la conformité avec le Code de la commande publique.



Cette mise à jour de la précédente version (2017) intègre les évolutions réglementaires récentes et réorganise le contenu afin de présenter une approche plus méthodologique du projet, avec des fiches juridiques adaptées.

Qu'est-ce que la certification Bois des Alpes ?

Bois des Alpes™ est une marque qui reflète l'engagement d'une filière visant à respecter l'environnement et soutenir le développement local. Elle garantit la provenance, la qualité et le respect du développement durable des produits en bois, tout en maintenant les emplois dans les Alpes.



Bois des Alpes a été créé pour valoriser le bois alpin et encourager son utilisation dans la construction locale. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité des matériaux et à soutenir l'économie territoriale.

Pour en savoir plus :



Accompagnement de deux projets exemplaires pour la filière

Une halle couverte à Collongues en bois certifié Bois des Alpes : en partenariat avec l'Agence 06, l'attention s'est portée sur les produits et la stratégie de consultation des entreprises. En effet, ce projet d'environ 200m² est constitué de toitures végétalisées et de grandes portées, ce qui a été techniquement étudié avec des produits certifiés Bois des Alpes dès la phase de conception. De plus, une entreprise certifiée Bois des Alpes réalisera le chantier, garantissant la traçabilité des bois et la qualité d'un bois certifié Bois des Alpes.

Une réhabilitation du patrimoine ancien, le donjon du château de la Reine Jeanne à Guillaumes avec du Mélèze de la commune : la réhabilitation de ce monument historique s'est faite en plusieurs étapes. En 2024, c'est la toiture du donjon avec du Mélèze de la forêt communale qui a été conçue, avec en parallèle le martelage des arbres en forêt. L'ONF et le charpentier, proposant un sciage à la hache, se sont associés pour étudier ce projet, représentatif du patrimoine et des savoir-faire anciens. Un dossier a été déposé à la Fondation France Bois Forêt pour solliciter des financements dans le cadre de l'appel à projets pour la restauration du patrimoine valorisant la ressource forestière française gérée durablement.



VOTRE CONTACT

BOIS CONSTRUCTION

Camille MEYNAUD

07 57 45 63 23

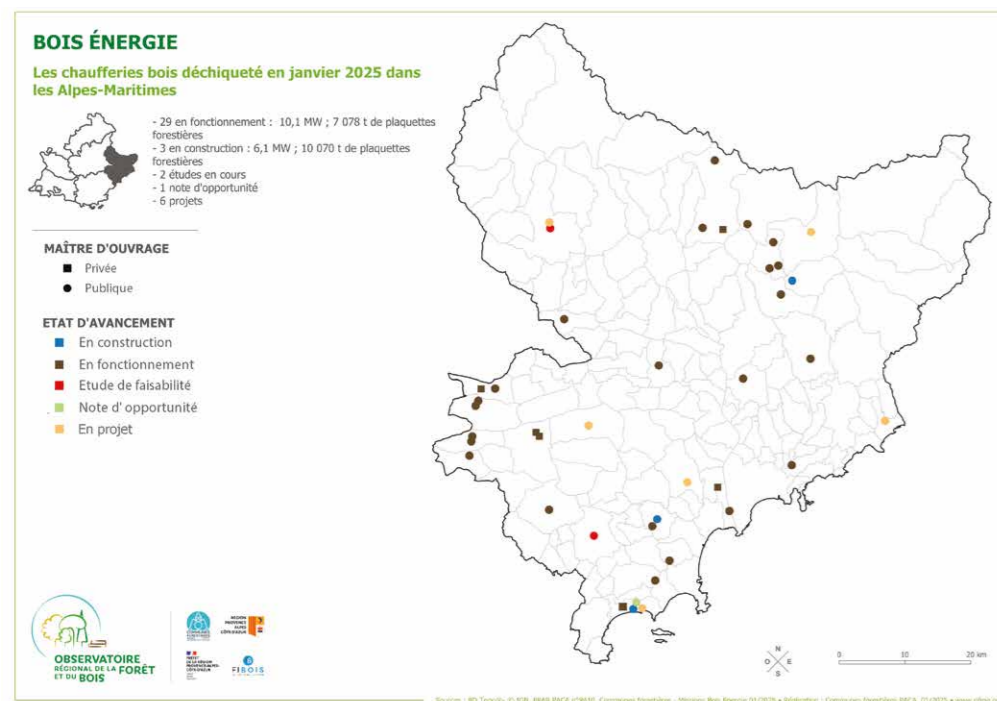
camille.meynaud@communesforestieres.org

MAITRISER SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS POUR UNE FORÊT VALORISÉE GRÂCE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

Avec un prix stable, des financements incitatifs et une ressource locale abondante, le bois énergie est une solution qui permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'emploi local. Pionnières dans ce domaine, les communes ont joué un rôle clé dans la structuration de la filière bois énergie, après plus de 20 ans d'actions soutenues.

En 2024 dans les Alpes-Maritimes :

- 29 chaufferies en fonctionnement sur le territoire pour 10,5 MW de puissance installée ;
- 7 213 tonnes de plaquettes forestières consommées ;
- 3 fournisseurs bois énergie : Promoforest (Andon), Vésuvia Bois Énergie (Saint-Martin-Vésubie), SARL Bayle (Séranon).



Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur animent **BoiSynergie**, aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et la DRAAF.

Les actions portées par BoiSynergie participent à :

- développer les politiques bois énergie des territoires ;
- la promotion et sensibilisation sur le chauffage collectif au bois ;
- la structuration des filières d'approvisionnement pérennes ;
- la mise en place d'installations biomasse exemplaires et performantes ;
- la qualité des combustibles bois ;
- l'aide à la décision et suivi du développement de la filière.

En 2024 dans les Alpes-Maritimes, BoiSynergie a accompagné :

- la commune de **Lantosque** qui rencontrait des difficultés sur la qualité de son combustible en réalisant un contrôle de la qualité des plaquettes ;
- la commune de **Lucéram** pour améliorer le fonctionnement de son réseau de chaleur (audit en cours) ;
- 3 projets d'unités de granulation (en lien avec Fibois Sud).

D'autres actions ont également été menées dans le département :

- Une intervention a été faite auprès de la CCI 06 afin de présenter les technologies et modèles économiques des réseaux de chaleur bois à destination des entreprises et industriels.
- La mise en place d'une étude ressource départementale qui se déroulera sur 2025 (rédaction du cahier des charges, recrutement du prestataire et dépôt demande de subvention).



Retour sur la Rencontre départementale Bois Energie

Le 7 novembre, une rencontre consacrée au Bois Énergie a eu lieu à **Séranon**, en présence du maire, des élus locaux et de professionnels de la filière. L'après-midi a débuté par une visite interactive de la chaufferie, suivie d'échanges approfondis sur son fonctionnement technique.

Un temps de questions-réponses a ensuite eu lieu en salle, couvrant divers sujets tels que l'identification des acteurs de la filière bois énergie, les financements disponibles, l'approvisionnement en bois, la qualité du combustible et les aspects contractuels. Les professionnels présents ont également partagé leurs retours d'expérience, apportant des éléments précieux aux discussions.

Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants.



VOTRE CONTACT

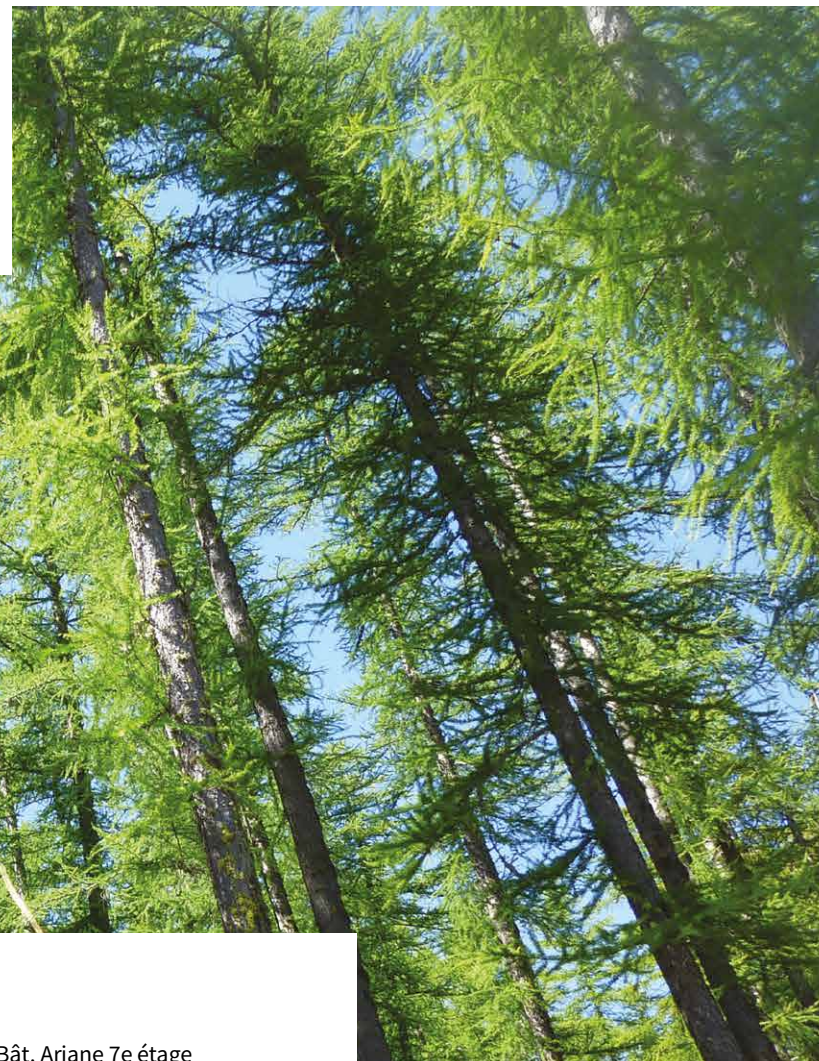
BOIS ENERGIE
Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

Adhérez aux Communes forestières !



Nous contacter

Immeuble Nice Leader - Bât. Ariane 7e étage
27 bd Paul Montel - 06200 Nice
contact06@communesforestiere.org
www.communesforestieres-paca.org

